



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2017

Le 21 janvier 2017, les adhérents de l'Association se sont réunis, salle des Fêtes Dubreil à Aulnois s/s Laon, sur convocation du Président et du conseil d'administration en date du 24 novembre 2016.

Une feuille d'émargement a été établie et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. (Voir annexe)

La séance commence à 15h50. Le Président présente d'abord les excuses de

- M. Antoine LEFEVRE, Sénateur Maire de Laon, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon,
- M. Christophe COULON, Vice-Président du Conseil Régional des Hauts de France qui nous rejoint en fin de journée,
- M. Fawaz KARIMET, Conseiller Départemental, qui nous rejoint en fin de journée
- M. Denis DUMAY, Maire d'Aulnois sous Laon, qui nous rejoint en fin de journée
- M. Vincent ROCOURT, Maire Adjoint d'Aulnois sous Laon qui nous rejoint en fin de journée
- M. Hervé DOUCHET, Vice-Président de l'ARPAL
- Mme Françoise GAYANT, Secrétaire de l'ARPAL

Après avoir remercié l'ensemble des membres présents et notamment

-M. Charles COURTOIS, Président du Comité départemental de randonnée pédestre de l'Aisne, le Président, Jackie DUQUESNE déclare ouverte cette 25^{ème} Assemblée Générale. Le secrétariat est assuré par Sylviane MEUNIER.

Avant de commencer, je voudrais que nous ayons une pensée toute particulière pour Luc BOURDON qui ne peut assister à cette assemblée. Nous aurons également une pensée toute particulière pour notre ami, Alain CUDENNEC, décédé en octobre dernier.



8 rue du Jardin Flamant 02000 AULNOIS-sous-LAON
Tél : 03.23.22.80.84 – e-mail : arpal.aulnois@orange.fr
Site Internet : www.randonneurs-arpal.fr

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports-N° D 02 S 566



Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion sera le suivant :

- ⌘ Modification de l'article 7 de notre règlement intérieur
- ⌘ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2016
- ⌘ Rapport moral
- ⌘ Rapport d'activités
- ⌘ Rapport financier
- ⌘ Renouvellement du ¼ sortant du Conseil d'Administration (pour participer au vote, l'adhérent devra être à jour de sa cotisation 2017)
- ⌘ Représentation de l'ARPAL aux Assemblées Générales du Comité Départemental et du Comité Régional
- ⌘ Projets pour 2017-2018
- ⌘ Questions diverses

Il rappelle que, pour pouvoir délibérer, le tiers des membres doit être présent ou représenté (soit 57). Constat est fait que 83 membres sont présents ou représentés.
L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Modification de l'article 7 du règlement intérieur :

Le Président propose la modification de l'article 7 des statuts du règlement intérieur de l'association relatif au certificat médical qui sera à fournir tous les trois ans sauf pour la randonnée santé et les adhérents de plus de 70 ans.

Mention proposée :

Article 7 : Conformément à l'article L231-2 du code du sport, le Certificat Médical attestant de la non contre-indication de la pratique de la randonnée pédestre (et des autres activités physiques pratiquées par l'ARPAL comme la marche nordique) est OBLIGATOIRE. Ce certificat médical datant de moins d'un an est exigible lors de la première prise de licence ou de la randocarte®. Il sera archivé par l'ARPAL pour pouvoir le produire si nécessaire. Le CMCI (certificat médical de non contre-indication) est renouvelable tous les trois ans. Il doit être renouvelé chaque année pour les publics les plus fragiles et les pratiques à risque ou en milieu spécifique, à savoir :

- les pratiquants âgés de plus de 70 ans
- la pratique de la Rando Santé® au sein d'un club labellisé
- la pratique de la Marche Aquatique Côtière / Longe Côte
- la pratique en compétition du Randochallenge®.

Cette mention est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2016

Chacun des membres ayant eu connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2016, le Président demande d'approuver ces rapports. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents ou représentés.

Rapport Moral

Le Président donne ensuite lecture de son rapport moral.

La saison 2016 s'achève avec 170 adhérents soit une légère régression par rapport à 2015 (185). L'ARPAL se retrouve donc au second rang au plan départemental après les clubs de St-Quentin avec 215 adhérents, Vervins avec 145 adhérents et Château-Thierry avec 131 licenciés. Par contre, le taux de renouvellement de 87 % est en légère hausse par rapport à 2015. Cependant, nous enregistrons 11 nouvelles adhésions.

La représentativité des femmes y est toujours importante avec 108 femmes soit 64 % contre 62 hommes (36 %). C'est toujours dans la tranche d'âge de 60 à 69 ans que l'on retrouve le plus d'adhérents (57 %) devant la tranche des 50 à 59 ans avec 20 %.

2017 : l'ARPAL entre dans sa 25^{ème} année. Ne laissons pas s'endormir notre association. Il faut absolument rechercher des forces nouvelles comme par exemple la marche nordique qui permettrait de « rajeunir » notre club et un point à ne pas négliger, un apport de nouvelles ressources.

Je veux que soit ici remerciés nos partenaires institutionnels qui nous ont accompagnés tout au long de cette année par la réalisation de nos projets : les communes d'Aulnois, Cerny les Bucy, Gizy, Laon

Le Conseil Départemental de l'Aisne,
Le Conseil Régional des Hauts de France,
La Direction Départementale de la Cohésion sociale.

Grand merci à l'équipe dirigeante du Conseil d'Administration, aux animateurs dévoués qui nous offrent un calendrier de randonnées bien rempli.

Merci également à nos baliseurs qui œuvrent pour le Comité Départemental et qui ont eu beaucoup de travail cette année avec la Via Francigena et l'état des lieux des circuits de randonnée demandés par le Conseil Départemental.

Merci à tous !

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport d'activités

Jacqueline DEDIEU, Secrétaire Adjointe, donne lecture du rapport d'activités.

Au calendrier 2016, 79 randonnées hors séjour étaient programmées dont 20 randosantés. Aucune de ces randonnées n'a été annulée.

Merci à l'équipe des animateurs et animatrices qui ont permis de nous faire partager de bons moments et nous permettre de découvrir de magnifiques paysages.

Un bref rappel des randonnées est présenté par visionnage notamment :

-La participation aux marches commémoratives du 16 avril avec encadrement par des membres de l'ARPAL,

-La participation à BRIL sur le secteur de Château-Thierry à travers le paysage viticole,

-L'accompagnement d'une ambassadrice partie de Paris pour rejoindre la Suède,

-La participation aux randonnées des Elus de Laon 1 et Laon 2,

-La participation au Téléthon.

D'autre part, un séjour d'une semaine était organisé du 4 au 11 juin rassemblant 23 participants en Sologne.

Des membres de l'ARPAL ont représenté le club aux assemblées générales du Comité Départemental de randonnée pédestre de l'Aisne et du Comité Régional de randonnée de Picardie ainsi qu'à l'Assemblée Générale extraordinaire et la fusion du Comité Régional Picardie et du Nord Pas de Calais à Andelys pour devenir Comité Régional des Hauts de France.

Le site a été visité par 7040 personnes et 18334 pages ont été ouvertes. Les pages photos, calendrier et infos restent les plus visitées.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapport financier

Le rapport financier présenté par André PATIN, Trésorier, permet de constater que la somme de 2004,00 euros provenant des cotisations est stable par rapport à l'année passée.

Le montant total des subventions s'élève à 740,00 euros dont 160,00 euros de la commune d'Aulnois-sous-Laon, 60,00 euros de la commune de Cerny les Bucy, 520,00 euros du Conseil Général.

Il n'y a pas eu de demande faite au CNDS.

Il rappelle également que le coût de l'adhésion reste fixé à 12,00 euros pour 2017.

Il décrit en détail le bilan de l'exercice 2016.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Renouvellement du ¼ sortant du CA/élections

Le Président énonce les noms des membres sortants cette année : Jackie DUQUESNE, André LASEUX, André PATIN, Odile DUEZ. André PATIN et Odile DUEZ ne souhaitent pas se représenter.

Ont posé candidature : Jackie DUQUESNE, André LASEUX, Michel BREDELET, Francine DESSAINT, Claudine KUSWIK qui, finalement retire sa candidature.

Les 4 candidats restant en lice sont élus ou réélus à l'unanimité avec 83 voix.

Représentation de l'ARPAL aux Assemblées Générales Comité Départemental et Régional

Le Président demande ensuite qui souhaite représenter et être porteur de voix de l'ARPAL aux Assemblées Générales du CDRPA et du Comité Régional

Représentants ARPAL Assemblée Générale ordinaire du CDRPA du mars 2017 à NaturAgora :

-Jackie DUQUESNE, Martine LAMANT, Michel LAMANT, Maxime KELLER, André LASEUX, Jean-Pierre DOUTART, Evelyne CARLIER, Michel BREDELET, Jean-Marc FLEURUS, Denis CORNILLE, Thierry LAURENT se portent candidats :

Ces candidats sont adoptés à l'unanimité avec 83 voix.

Représentants ARPAL Assemblée Générale ordinaire Comité Régional du 11 mars 2017 à Saint-Quentin :

-Jackie DUQUESNE, Jean-Marc FLEURUS, Michel BREDELET se portent candidats.

Adoptés à l'unanimité avec 83 voix.

Les projets 2017/2018

Présentés par André LASEUX. Ils sont les suivants :

- ➔ Il faut absolument mettre en place au cours de cette saison l'activité Marche Nordique à notre catalogue.
- ➔ Envisager de proposer un week-end pour s'essayer à la Marche Aquatique côtière
- ➔ Poursuivre notre partenariat avec le CDRPA notamment pour le balisage des sentiers GR et GRP et participer à l'encadrement et l'organisation de certaines manifestations.
- ➔ Proposer nos services de balisage de sentier PR à la Communauté d'Agglomération du laonnois ou autres
- ➔ Participer aux différentes formations mises en place par différents organismes (FFRandonnée le Comité Régional et Départemental ou le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif).
Formation baliseur GPS, animateur de randonnée, rando santé, marche nordique.
- ➔ Organisation du RandoChallenge à Vorges
- ➔ Séjour d'une semaine en Bretagne en juin
- ➔ Accueil entre clubs (Sud de l'Aisne, St Quentin, Montescourt-Lizerolles)
- ➔ Randonnée de fin de saison sur le secteur de Bièvres et Orgeval avec barbecue.

André PATIN, Trésorier, présente le budget prévisionnel en détaillant les différents postes budgétaires. L'assemblée approuve ce budget prévisionnel tel qu'il lui est présenté. Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions diverses :

Deux questions écrites ont été posées :

« Serait-il possible que les randonnées de décembre se fassent uniquement le matin compte-tenu que la nuit tombe vite ? »

Le Président demande à l'assistance. Cette proposition est rejetée à la majorité. Pour 2017, on s'en tient donc au respect du calendrier. Revoir cette proposition pour le calendrier 2018.

La seconde question « Qu'en est-il de la formation de la marche nordique ? »

Le Président rappelle que cela est fonction de la volonté de quelques candidats qui souhaiteraient s'investir pour cette activité. Ils seraient donc formés. Mais jusqu'à présent, personne ne s'est fait connaître. C'est pour cela que la priorité en 2017 est de former absolument quelqu'un qui prenne en charge la Marche Nordique.

Ce dernier rappelle qu'il serait effectivement bon de mettre en place la Marche Nordique dans notre club. On y gagnerait en nombre d'adhérents à l'exemple de Château-Thierry ou Saint-Quentin et également un public « plus jeune ».

Il rappelle également la date de l'Assemblée Générale du Comité de l'Aisne où tous les administrateurs seront renouvelés automatiquement du fait de la nouvelle réorganisation des régions. Il en profite également pour faire appel à candidature : Claudine KUSWIK devrait se présenter.

Pour conclure, la parole est ensuite donnée à Denis DUMAY, Maire d'Aulnois qui se félicite des bonnes activités de l'Association et des bons travaux de cette Assemblée Générale. Il recommande aux dirigeants de ne pas oublier de demander des subventions aux communes dont dépendent certains adhérents et regrette que peu de personnes d'Aulnois n'adhèrent à l'ARPAL.

La séance est clôturée à 17 h 30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et la Secrétaire.

Fait à Aulnois-sous-Laon, le 21 janvier 2017.

Le Président

La Secrétaire

Jackie DUQUESNE

Françoise GAYANT